



LES VALEURS DE L'UNION EUROPEENNE DÉFENDUES PAR LE LYCEE LAMARTINE

- La mise en oeuvre du programme Erasmus+, et donc les bénéficiaires du programme et les activités

mis en oeuvre dans le cadre du programme, doivent respecter les valeurs de l'UE que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, en pleine conformité avec les valeurs et les droits inscrits dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

- Article 2 du TUE : L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société où prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE : 1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. 2. Dans le domaine d'application des traités et sans préjudice de leurs dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.

Le lycée Lamartine adhère pleinement aux priorités d'actions du programme pour lequel nous avons obtenu la charte Erasmus + 2021 2027 pour nos BTS Commerce international et Support à l'Action Managériale.

- **inclusion et diversité**, avec une attention particulière aux publics bénéficiant de moins d'opportunités (étudiants et personnels en situation de handicap ; apprenants issus de milieux socio-économiques modestes etc.). Des financements complémentaires et des nouveaux formats de mobilités sont prévus pour favoriser la participation de ces publics dans le programme Erasmus+ 2021-2027 ;
- La **transition écologique**. Des financements complémentaires (forfait voyages durables) sont prévus afin d'encourager l'utilisation de transports moins émissifs en gaz à effet de serre. Par ailleurs, les candidats sont encouragés à intégrer une dimension d'éducation au développement durable dans leur projet ;
- La **transformation numérique**. A noter : l'initiative « digital opportunity traineeship » est relancée depuis 2021 et élargie aux personnels de l'enseignement supérieur ;
- la **citoyenneté européenne**. L'objectif est de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et social de leurs institutions et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'UE dès leur plus jeune âge et de favoriser un fort sentiment d'appartenance.

Le 01 février 2024